

Interview du ministre de la Fonction publique

"Ce prix est une reconnaissance de l'expertise de l'administration publique gabonaise pour la mise en œuvre du NSR"

Propos recueillis par O. N. Libreville/Gabon

Au lendemain de l'attribution au Gabon du Prix d'excellence panafricain du service public, lors de la 13e édition du Forum panafricain de la modernisation de l'administration publique et des institutions, tenue dernièrement à Rabat au Maroc, le ministre Jean-Marie Ogandaga s'est prêté à nos questions. Occasion pour lui de revenir sur le Nouveau système de rémunération (NSR) des agents de l'Etat.

L'union. Monsieur le ministre vous venez d'être distingué lors de la 13e édition du Forum panafricain de la modernisation de l'administration publique et des institutions qui s'est récemment tenu à Rabat au Maroc. Que représente pour vous ce Prix d'excellence panafricain du service public ?

Jean-Marie Ogandaga : Ce Prix d'excellence panafricain du service public est une reconnaissance de l'expertise de l'administration publique gabonaise pour la mise en œuvre du Nouveau système de rémunération (NSR) des agents publics, au regard de la complexité de l'opération ; de la forte attente qu'elle constituait pour les citoyens à en juger par la satisfaction des agents publics. Ainsi, le NSR constitue-t-il désormais, le socle sur lequel repose le traitement des dépenses de solde des agents publics de l'administration gabonaise. Toutefois, en dépit de cette réussite, il faut reconnaître que le chantier de réforme de l'administration gabonaise reste un important défi à relever de par son ampleur. En effet, l'amélioration des rémunérations des agents de l'Etat, doit s'accompagner par l'amélioration de la qualité du service public. D'où, l'impératif de mettre en place des cadres organiques dans chaque administration ; des fiches de postes pour chaque emploi public ; l'évaluation de la performance des agents et des structures de l'Etat ; l'avancement au mérite des agents publics ; l'application de la règle du paiement au 30e de chaque agent public rémunéré par la Solde... Autant de réformes à réaliser pour parvenir à une administration performante, orientée vers le développement de notre pays.

C'est ici l'occasion de revenir sur la mise en œuvre de cette réforme ambitieuse découlant de la volonté des plus hautes autorités de la République gabonaise ; réforme qui a défié tous les pronostics négatifs grâce à la maîtrise d'ouvrage par les experts gabonais des différentes administrations publiques et à la ferme volonté des plus hautes autorités de l'Etat. Il convient avant tout d'indiquer que l'ancien système qui datait de plus d'une trentaine d'années avait subi une certaine dérive qui a conduit inexorablement à l'instauration d'un fossé important entre le revenu d'activité et la pension de retraite. Le régime indemnitaire était devenu illisible et surtout inéquitable. Certains éléments de solde étaient déterminés sans base légale. Tout ceci a conduit à la paupérisation d'une frange importante d'agents publics et à la détérioration du climat social.

Quels étaient les objectifs visés par le NSR et de quels moyens disposiez-vous ?

- Le nouveau système de rémunération devait atteindre six objectifs : revaloriser la solde de base ; mettre en place un régime indemnitaire équitable et plus lisible ; supprimer le SMIG en tant variable de la paye des agents publics ; simplifier la détermi-

nation de la rémunération des agents publics de l'Etat ; instaurer la prééminence de la solde de base indiciaire et assurer une prise en charge renforcée des avantages statutaires et catégoriels. Ce processus a été réalisé par une équipe-projet interministérielle, conduite par le ministre de la Fonction publique. Le NSR est entré en vigueur le 25 juillet 2015 pour la quasi-totalité des agents concernés, après six (6) mois d'exécution des travaux. Les moyens étaient essentiellement humains. Les experts de l'administration sur les questions de rémunération, les syndicats de l'administration, ainsi que les officiers des forces de défense et de sécurité, ont pris une part importante dans la mise en œuvre du NSR.

Pensez-vous que le NSR a impacté les secteurs sensibles comme ceux de l'éducation et de la santé ?

- Le NSR a permis de renforcer les avantages sectoriels et catégoriels, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé, entraînant une amélioration de la relation entre l'administration et les usagers. Celle-ci s'est traduite par une amélioration de la qualité du service public, du fait de la disponibilité d'un nombre plus important d'agents dans lesdits secteurs qui avaient, jusqu'ici, fait le choix de la mobilité vers d'autres services de l'Etat plus attractifs.

Les grilles de bonifications n'introduisent-elles pas une certaine discrimination entre les agents de l'Etat ?

- A la différence de l'ancien système, le NSR propose des grilles de référence pour les différentes catégories d'agents publics, mais aussi des grilles de bonification sectorielles. Celles-ci autorisent, de façon souple, la distribution des avantages catégoriels ou des avantages liés à l'exercice de certains emplois. Contrairement à ce que vous dites, les grilles de bonifications indiciaires, ont permis d'atténuer les écarts de rémunération entre les agents d'un même secteur d'activité, sans dénaturer le système. Ce procédé s'est révélé très pratique pour la modulation des avantages accordés aux agents publics, en fonction du service qui les emploie, notamment en ce qui concerne les enseignants-chercheurs et chercheurs de l'enseignement supérieur, les médecins ou encore les magistrats hors hiérarchie.

Comment expliquer qu'une réforme d'une telle ampleur soit passée dans l'opinion comme une lettre à la poste ?

- Le secret réside dans la communication mise en œuvre. Elle a consisté au déploiement des actions de proximité dans les services de l'administration et dans les médias. Il s'est agi notamment de rencontres avec les parlementaires, les responsables de partis politiques intéressés par le sujet et les membres de la Cour constitutionnelle. De même, une campagne d'information au moyen d'émissions spéciales à la radio, à la télévision, mais également par voie d'affichage et de distribution de prospectus a accompagné la mise en œuvre de cette réforme. Les mesures d'accompagnement ont porté aussi sur une large mobilisation des membres de la commission ; la mise en place de numéros verts ; ainsi que celle d'un guichet d'information ouvert au public. L'objectif étant d'obtenir l'adhésion des agents publics concernés ; de faire partager l'ambition d'un NSR qui se veut un système plus équitable, plus flexible, et surtout garantissant une hausse sensible du niveau des traitements servis dans l'administration publique. L'autre objectif du NSR est de restaurer un climat social favorable à l'exécution des missions du service public.



Le ministre de la Fonction publique, Jean-Marie Ogandaga, lors d'un précédent entretien.

Quels sont les résultats concrets auxquels vous êtes parvenus grâce au NSR ?

- Le NSR a permis d'atteindre des résultats sur les plans quantitatifs et qualitatifs. Les résultats quantitatifs portent sur : la garantie de prendre en compte le «revenu minimum» de 150.000 F CFA, grâce au niveau indiciaire le plus faible sur la grille ; la hausse du niveau de rémunération d'environ 22% en moyenne ; la garantie des prélèvements fiscaux et sociaux sur les émoluments intégrés au système. Soit environ 4 milliards de F CFA en année pleine générés par la Primes d'incitation à la recherche, la Primes d'incitation à la Fon-

tion enseignante, et la Prime incitation à la performance. Enfin, la revalorisation de la solde de base qui est passée de 53% à 72% de la rémunération.

Et sur le plan qualitatif ?

- A ce niveau, le NSR a permis de faciliter une anticipation des coûts budgétaires ; d'instaurer un régime indemnitaire plus équitable ; de simplifier le calcul de la rémunération ; d'assurer une prise en charge des avantages catégoriels plus efficace et plus flexible ; et enfin de parvenir à une uniformisation des éléments de solde.

Le NSR vous a-t-il apporté d'autres satisfactions ?

- Oui, on peut noter que la mise en œuvre du NSR a eu des effets positifs sur plusieurs plans. On peut entre autres citer : la

satisfaction des agents publics bénéficiaires ; la diminution des revendications catégorielles visant la hausse de rémunération ; le retour en grand nombre de médecins et des médecins spécialistes ; enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs dans leurs emplois et spécialités respectifs ; le nombre important d'agents publics qui réintègrent les services qu'ils avaient autrefois quittés constituent entre autres, un indicateur de satisfaction permettant d'évaluer l'impact positif du NSR sur les bénéficiaires.

LES CHAINES CANAL+ SPORT 4+ SPORT INFOSPORT+

15 000 FCFA* LE DECODEUR

86 00 SCORE DU JOUR

CANALPLUS-AFRIQUE.COM

LES BOUQUETS CANAL+